L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 22 MAI 1884. — 57me Année

(Dufour, Dousset & Cie.,) Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS JEUDI, 22 MAI 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an..........$12 00
Six mois..........6 00
Trois mois..........3 00
Un mois..........1 00
On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an..........$2 00
Renferme deux feuilletons.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an..........$3 00
Six mois..........1 50
Quatre mois..........1 00
Trois mois..........75
Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES PAR LE SHERIF

Par O. Valeton, en face de la rue St-Mary, 750 tonnes charbon, plus ou moins, provenant du vapeur français Paris.

Par Spear & Escoffier—continuation de la vente d'articles de faïence, porcelaine, plaqués, etc., au magasin de M. L. Navra, au No 167 rue du Canal.

Les devoirs de nos législateurs à Bâton Rouge.

Voilà une grande semaine que notre Législature d'Etat siége à Bâton Rouge. Les bureaux sont formés, le sénateur des Etats-Unis est élu, les comités sont composés, la plupart des projets de loi sont présentés. Au moment où la période d'action s'ouvre, où les travaux sérieux vont commencer, il est bon de jeter un rapide coup d'œil sur ce qu'ont à accomplir nos représentants.

Il n'est pas difficile de s'en rendre compte, attendu que le gouverneur McEnery en a tracé tout le plan dans son dernier message. Il y a des choses excellentes dans ce document, des recommandations très sages, très sensées, très patriotiques. Nous ne le donnons pas comme un chef-d'œuvre du genre, mais une législature, quelle qu'elle fût, s'honorerait en mettant à exécution toutes les améliorations, toutes les réformes qu'il suggère.

Au premier rang, nous en remarquons deux, qui nous frappent par leur caractère d'urgence, parce qu'elles signalent un double mal physique et moral permanent, qui exige un remède énergique et immédiat.

D'abord, la question des levées sans la solidité desquelles, il n'y a, pour la Louisiane, ni sécurité, ni prospérité possibles. L'Etat ainsi que le gouvernement général ont consacré, l'an dernier, d'énormes sommes à la reconstruction des digues qui doivent protéger les terres riveraines du fleuve contre les envahissements de ses eaux, aux époques de grandes crues.

Malheureusement, toutes ces peines, tout cet argent, ont été perdus, et nous avons à ajouter une nouvelle série de catastrophes à toutes celles qui attristent nos annales.

Il y a pour nous une consolation dans le malheur qui vient de nous frapper: nous en connaissons assez nettement les causes. Il y en a deux, d'abord, les travaux ont été commencés trop tard. Dans bien des endroits, on a été, vers la fin, obligé de redoubler d'activité pour que les terrassements fussent achevés avant l'arrivée des grandes eaux. Celles-ci étaient déjà signalées dans l'Ouest, que beaucoup de nos crevasses étaient encore à moitié béantes. C'est donc, presque partout, contre des remblais qui n'étaient pas suffisamment raffermis, qui devaient, par conséquent, offrir peu de résistance aux flots en fureur. Il n'était pas difficile de prévoir le résultat de la lutte.

Ensuite, les levées n'ont pas, en général, été assez exhaussées; de telle sorte, que les eaux, prodigieusement grossies, ont pu leur passer pardessus.

Ces deux fautes peuvent être aisément réparées, cette année. Que la Législature se hâte de voter, le plus vite possible, les crédits nécessaires, pour que les travaux puissent être commencés immédiatement après la baisse du fleuve, pour que les terrassements aient eu le temps de se tasser, de se solidifier, avant l'époque critique, et nous pouvons, en cas d'accident, éviter, l'hiver prochain, en pleine Exposition, le renouvellement des calamités de cette année.

Quant à la hauteur nécessaire à donner aux levées, nous pouvons nous en fier à nos ingénieurs d'Etat et à ceux du gouvernement fédéral, puisque ce sont eux-mêmes qui nous ont signalé le défaut qui les a perdues. En ce qui concerne l'intervention du gouvernement général, que la Législature et autres autorités d'Etat fassent, immédiatement, un appel au Congrès et à l'administration de Washington. Ils ne peuvent opposer un refus à nos justes demandes, puisqu'ils sont engagés déjà par des précédents et qu'ils ont, en fait, reconnu le caractère national de notre grande artère fluviale.

— Le second mal, d'une nature toute morale, et qui exige un remède immédiat, c'est la triste façon dont se recrute et fonctionne chez nous, le juri. Il faudrait en finir avec les déplorables abus auxquels nous assistons, à chaque instant, et les acquittements scandaleux qui déshonorent la justice. Ce n'est pas seulement la Louisiane qui souffre de ces désordres, mais l'Union tout entière; et, avant longtemps, croyons-nous, on abolira, dans toute l'étendue du pays la règle de l'unanimité.

En regard des réformes à apporter à l'institution du juri, nous plaçons celle qu'il faut introduire dans le fonctionnement du suffrage universel. "Nous aurons plus tard, dit le gouverneur, à en regretter amèrement les fautes, les abus, les maladresses;" et il ne craint pas d'ajouter que le droit de vote ne devrait être accordé qu'à ceux qui sont en état de l'exercer, avec discernement.

Une des questions qui intéressent le plus vivement notre Etat, car ses intérêts, sa salubrité, sa sécurité contre les envahissements des eaux en dépendent, c'est la conservation de nos richesses forestières. Pendant qu'il en est temps encore, et dès ses débuts, parmi nous, arrêtons les ravages d'une spéculation sans frein. Nous avons, heureusement, sous les yeux, l'expérience de certains Etats du Nord, de l'Ouest, du Centre, et même du Sud, jadis couverts d'un magnifique manteau de forêts, aujourd'hui, dénudés et livrés, sans défense, aux caprices et aux fureurs des éléments, aux invasions de nos larges et dangereux cours d'eau.

Une circonstance particulière rend plus importante que jamais la conservation de nos bois, surtout dans l'Ouest de la Louisiane, où la spéculation a déjà commencé ses dévastations. C'est là aussi que commence à se développer, en grand, l'élevage du gros et du petit bétail, une de nos principales sources de richesse, dans l'avenir. Or, l'élevage, dans un climat comme le nôtre, n'est possible qu'avec de vastes ombrages, où puissent s'abriter les animaux, pendant les longues ardeurs de l'été. Une législation sage et ferme sur ce sujet est un des premiers besoins de notre Etat.

—Enfin, une charmante et fructueuse industrie a surgi en Louisiane, il y a de cela deux ans à peine; elle y a fait de remarquables progrès. Il a été reconnu que notre climat et notre sol sont éminemment propres à la culture du mûrier, à l'élevage de la précieuse chenille; que notre soie louisianaise surpasse de beaucoup, en finesse, en brillant, en souplesse, en solidité, celle du Japon, qui alimente les fabriques du Nord, et égale les plus célèbres de France. Il faut que notre Législature encourage cette industrie nouvelle. Un appel vient de lui être adressé dans ce but; espérons qu'elle fera droit aux justes demandes de nos séricioulteurs. Pourquoi resterait-elle en arrière de celle de la Californie, par exemple, qui a donné aux éleveurs de son Etat de si efficaces encouragements? Quand le Congrès lui-même s'émeut et s'apprête à voter des subsides à l'industrie séricicole, dans les Etats du Sud, pourquoi la Louisiane, qui y est directement intéressée, ne suivrait-elle pas cet exemple?

—La dernière question que le gouverneur traite dans son message, est celle de l'Exposition. Il est de toute nécessité que nos différentes paroisses y fassent une brillante figure, y occupent une place convenable.

Son Excellence appelle là-dessus l'attention de nos représentants. Nous sommes certains qu'ils voteront les crédits nécessaires pour que toutes nos ressources agricoles et minières, toutes nos richesses forestières et industrielles, soient dignement exposées aux yeux du monde, en Décembre prochain.

Voilà, certes, d'importants travaux qui s'imposent à nos mandataires; leur tâche n'est pas rude; elle est même facile à remplir, et ils doivent être soutenus, dans l'accomplissement de leur mission, par le double sentiment du devoir et du patriotisme.

Quels poids ne peut-on soulever avec de pareils leviers?

MORT DE M. CHRISTOVAL MOREL.—Encore une de nos vieilles familles louisianaises dont le chef s'en est allé au milieu des regrets de tous.

De tous, disons-nous bien, car il ne se peut guère que M. Christoval Morel eût un ennemi. C'était une nature ardente, violente même parfois, mais la bonté était au fond de cette fougue; le cœur était chez lui excellemment développé.

Sa vie a été toute de travail; membre du barreau de la Nouvelle-Orléans, il y a honorablement tenu sa place durant de longues années.

Cédant à ce besoin de repos, repos relatif, qu'impose le grand âge, il avait dû, ces temps derniers, renoncer à sa profession. Mais comme il fallait cependant une occupation quelconque à son tempérament essentiellement actif, il donnait, en façon de loisir et pour le seul plaisir qu'il en éprouvait, des leçons d'escrime à quelques compatriotes, aux fils de vieux amis, et même à quelques jeunes filles, si nous ne nous trompons.

Il avait d'ailleurs étudié avec amour cet art de l'escrime; il avait appris de Gilbert Rosière comment on le démontre, on l'enseigne, et, grâce à son intelligence et à des aptitudes spéciales aussi, il était devenu un professeur souvent cité.

Et savez-vous quelle fut la considération dominante qui le poussa à cet enseignement auquel il dût encore bien des heures joyeuses? Ce fût son faible pour les jeunes gens, pour les enfants.

Oui, quoiqu'il fût presqu'octogénaire, ce n'était point la société des vieillards qu'il recherchait; la jeunesse avait pour lui une irrésistible attraction; il lui semblait peut-être qu'au point du ciel d'antan s'illuminait encore pour lui, quand il se mêlait au chœur de ses élèves et y tenait de façon à noter la plus gaie.

Ce trait seul nous donnerait raison d'avoir écrit plus haut que chez M. Christoval Morel le cœur était très grand.

Ajoutons que ce cœur est resté chaud jusqu'au dernier jour, et que quand il parlait des siens et de ses compatriotes, tout le feu des premières années paraissait se rallumer en lui. Le patriotisme fût une de ses qualités maîtresses; il en est peu qui plus que lui aient aimé la Louisiane. Il y a passé son existence entière; l'air natal était pour lui tout imprégné de parfums qui charment et vivifient.

Cette affection lui était bien rendue par ceux qui l'entouraient; c'est pourquoi tant d'amis sincèrement affligés se sont groupés hier autour du cercueil qui allait se refermer sur M. Christoval Morel, mort en honnête homme, en chrétien, après une existence honorable et honorée de soixante-dix-sept ans.

Ce vieillard, si affectueux et si énergique tout à la fois, qui, il y a quelques semaines à peine, était encore plein de verdeur, d'enthousiasme, manquera longtemps à ce quartier créole du Bayou St Jean, dont il était le type le plus créole, le plus aimé, le plus jeune peut-être.

Ces regrets, que nous partageons avec tous ceux qui ont connu M. Christoval Morel, sont pleinement mérités.

La Cour Criminelle a rendu hier hommage à sa mémoire en s'ajournant. Cette marque de respect, parfois oubliée.... ne lui a pas manqué à lui du moins.

Nos remerciements à l'auditeur des comptes publics de la Louisiane pour un exemplaire de son rapport bi-annuel à la Législature.

CONSULAT DE FRANCE — Exposition Universelle de la Nlle-Orléans.—Hon. Vicomte Paul d'Abzac, Consul général, Commissaire de la République française à l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.—Entendu, les Français réunis hier, 21, au consulat, sur notre convocation, sur le vœu formulé par les nationaux, instituons un Comité qui a charge d'étudier les moyens d'assurer la participation de la France à l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans, nommons membres du dit Comité; MM. A. Carrière, président de la Chambre de Commerce français et de la Société de Bienfaisance Française; P. Pontz, négociant, membre de la Chambre de Commerce français; F. Tujague, président de l'Union française; Ad. Schreiber, agent de la Compagnie Générale transatlantique; Félix Larue, agent du Comité des Assureurs de Paris et du Hâvre. M. A. Carrière est nommé président du comité, qui est prié de vouloir bien me soumettre son rapport dans le plus bref délai.

La Nouvelle-Orléans, le 21 mai 1884.

Le Consul général Commissaire de la République française,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

—On verra par l'une de nos dépêches que le colonel Louis Bush, notre éminent compatriote, a été nommé président permanent du Congrès Industriel, actuellement en session à Chicago.

Juste hommage rendu à l'énergie et au talent.

WEST END.—Les hésitations que l'on avait remarquées dans les premières soirées de *Prince Amabel* ont complètement disparu; les pensionnaires de M. Bedon sont maintenant maîtres de leurs rôles et l'ouvrage roule très rondement.

Hier en Matinée et le soir, il y a eu succès devant un public nombreux.

Les répétitions de *La Grande Duchesse* se poursuivent sans relâche; tout indique que le succès sera grand pour l'étoile nouvelle, dont le lever doit avoir lieu dimanche prochain: Mlle Celina Dolaro.

Ce soir *Prince Amabel*.

Les bas de fil noir, qu'on porte dans le grand deuil, jaunissent facilement au lavage. Pour les nettoyer, il ne faut pas se servir de savon, mais d'une simple eau de son tiédie. Au sortir de l'eau, on roule les bas dans une serviette, les tordant fortement. Puis on les fait sécher rapidement au feu, non en plein air. Grâce à ce moyen, ils resteront d'un beau noir.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.—Au Sénat, M. Robeson a présenté une résolution qui demande aux représentants de la Louisiane au Congrès de solliciter du gouvernement fédéral une allocation de $125,000 pour que le bois qui se trouve dans le Bayou Pierre soit enlevé par des officiers des Etats-Unis.

La présentation des bills suivants a été annoncée:

Par M. Kelly, un bill autorisant le juri de police de Catahoula de liquider la dette de la paroisse.

Par M. Breaux, un bill approuvant la location de l'Hôtel St-Louis, Nouvelle-Orléans, à M. R. E. Rivers.

Par M. Strickland, un bill qui amende les sections 1694 et 1695 des Revised Statutes.

Par M. Sutherlin, un bill créant un juge de plus pour le vingtième district judiciaire.

—Bills présentés:

Par M. Braughn, un bill pourvoyant à la création de corporations et limitant le capital de chacune d'elles.

Par M. Forster, un bill obligeant les compagnies de chemins de fer à établir des taux uniformes et prohibant les distinctions.

Par M. Breaux, un bill pour imposer et percevoir un poll tax annuel.

La résolution de M. Sutherlin ordonnant l'impression de mille exemplaires du message et du discours d'inauguration du gouverneur, a été adoptée.

M. Sutherlin a annoncé qu'il présenterait un bill qui prohibera la vente de billets de loteries en Louisiane.

Après une séance à huis clos, M. Seay, chairman du comité de mise en accusation, a annoncé au président de la Chambre que la Chambre des Représentants va formuler des accusations contre Théodore Fontelieu, juge du vingt-unième district judiciaire de la Louisiane.

A la Chambre:

Après l'élection de l'Hon. James B. Eustis au poste de représentant de la Louisiane au Sénat des Etats-Unis, il a été procédé à l'élection des juges de circuit. Ont été élus les candidats dont nous avons déjà annoncé le choix par les démocrates, c'est-à-dire: A. B. George, premier circuit; A. A. Gunby, deuxième circuit; John Clegg, troisième circuit; S. J. Powell, quatrième circuit; H. D. Smith, cinquième circuit; Frank McGloin, sixième circuit.

M. Seay, au nom du comité spécial chargé de prendre connaissance des accusations portées par F. L. Gates contre Théodore Fontelieu, juge du vingt-unième district judiciaire, annonce que ces plaintes sont fondées et que Théodore Fontelieu doit être mis en accusation.

—Les bills suivants ont été présentés:

Par M. Hunter, un bill amendant l'article 228 du code civil revisé.

Par M. Letten, un bill fixant les salaires des commissaires de juris de la paroisse d'Orléans.

Par M. Dowling, un bill qui alloue $25,000 pour l'Exposition.

Par M. Wales, un bill pourvoyant à la formation de grands juris dans tout l'Etat, excepté dans la paroisse d'Orléans.

Par M. Rawson, un bill transférant dans une autre partie de la paroisse le chef-lieu de Jackson.

Par M. Letten, un bill pour abolir la taxe des voutes à l'encan.

Par M. Lacey, un bill pour établir un hôpital de charité à Monroe.

Par M. Hermanson, un bill qui fait une allocation pour l'amélioration du Bayou Mill.

Par M. Richardson, un bill qui amende la loi 96 de 1882.

Par M. Hunter, un bill qui amende la loi qui fixe les époques et les lieux pour les sessions de la cour suprême.

Par M. Shields, un bill pour les créanciers de l'Université de l'Etat.

Par M. Fitzpatrick, un bill modifiant l'article 145 des Revised Statutes.

Par M. Wells, un bill modifiant l'article 167 de la Constitution de l'Etat.

Par M. Greathouse, un bill pour le paiement de la somme que l'Etat doit à T. C. Ellis, en vertu d'un jugement.

Par M. Eldridge, un bill qui autorise les directeurs des écoles publiques à louer les terres appartenant aux écoles et qui n'ont pas été vendues.

Par M. Murphy, un bill qui protége les existences et les propriétés aux incendies.

Par M. Herd, un bill qui amende la loi 7 de 1877 relative à la responsabilité des paroisses pour les frais des procédures judiciaires dans les causes criminelles.

Par M. Williams, un bill qui fait les juris de police de l'Etat directeurs des écoles publiques.

—La présentation d'un bill accordant une charte à la compagnie de loterie de la Nlle-Orléans et de Shreveport, a été annoncée.

—Le speaker a désigné les comités suivants:

Milices—Voorhies, Laroque, Kennedy, d'Est Carroll, Wren, Riordan, Bath, Robin, Knowlton, Pritchard, Armstrong, de St. Bernard, et Posey.

Poissons et Pêcheries—Coulon, Henry, de Cameron, Shattuck, Trépagnier, Moss, Posey, et Lyons, de Terrebonne.

Corporations—Fitzpatrick, Hunter, Dudenhefer, Ball, Murphy, Armstrong de Sabine, Gex, Bulger, Lyons, de St. Landry, Kennedy, d'Orléans, Leslie, Allain et Mahoney.

Réclamations—Théard, Murphy, O'Donnell, Richardson, Martin, Bankston, McDonald, Gilbert, Shattuck, Lyons de Terrebonne, et Ewell.

Banques—Greathouse, Witkowski, Gex, Armstrong, de St. Bernard, Bath, Lacy, Darier, Levert et Davidson.

Pénitentiaire—Munday, McCullough, Graham, Murphy, Levert, Davis, d'Est Baton Rouge, Coulon, Leslie, Johnson, Ewell et Brown.

Impressions—Witkowski, Martin, Moss, Seay, Wall, Davis, de DeSoto, Williams, Munday et Hawkins.

Institutions de Charité et Institutions Publiques—Eldridge, Richardson, Armstrong, de Sabine, Munday, Ball, Voorhies, Davis, d'Est Baton Rouge, Wren, Cassidy, Price et Dickerson.

Relations Fédérales—Rawson, Greathouse, Grouard, Harmanson, Henry, de Cameron, Kennedy, d'Est Carroll, Bankston, Rawson, Caspard, Arnaud et Patty.

Enregistrement—Downing, Darier, Robin, Adam, Murphy, Fehan, Davis, d'Est Baton Rouge, Hawkins et Gardner.

Dépenses Casuelles—Martin, Williams, Newson, Wren, Green, Hawkins et Cayolle.

Constitution et Message du Gouverneur—Wills, Webb, Nawson, Lyons, de St. Landry, Seay, Munday, Witkowski, Goynes, Armstrong, de St. Bernard, Posey, Bourgeois.

Agriculture Immigration et Commerce—Price, Witkowski, Harmanson, Pritchard, Rawson, Knowlton, Guynes, Wall, Robin, Morris, Rawkins, Byrne et Mahoney.

Salubrité Publique et Quarantaine—Webb, Menker, Ball, Harang, Cassidy, Waddell, McCulloch, Henry, d'Orléans, Trépagnier, Letten, Eldridge, Knowlton et Gibson.

Edifices Publics—McDonald, Lyons, de St. Landry, Armstrong, de Sabine, Greene, Richard, Waddell, O'Donnell, Johnson et Posey.

Canal et Chemin Coquillé du Nouveau Canal—Bulger, Bankston, Dudenhefer, Farrell, Wall, Bossier et Morris.

Affaires de la ville de la Nlle-Orléans—Murphy, O'Connell, Riordan, Whitaker, Fechan, Henry, d'Orléans, Bath, Moss, Darier, Bossier, Gex, Laroque Letten et Armbruster.

Liquidation de la Dette de la Nlle-Orléans—Shields, Fitzpatrick, O'Donnell, Farrell, Downing, Dudenhefer, Greathouse, McDonald, Riordan, Letten, Gex, Bulger, Trépagnier, Armbruster et Laroque.

Pour purifier les vêtements et la toile, désinfectez-les avec le "Glenn's Sulphur Soap."

Les "Pike's Toothache Drops" guéris tent les maux de dents en une minute

On lit, dans le *Journal de Rome*:

L'agence Stefani nous transmet une information du *Figaro* relative à la réponse collective de l'Episcopat à l'Encyclique du Saint-Père—*Nobilissima gallorum gens*.

Le *Figaro* annonce que tous les évêques auraient signé cette lettre, sauf un seul qui, n'en approuvant pas les termes, aurait, personnellement, écrit au Saint-Père.

Ce n'est pas d'ici qu'il nous est permis de contrôler une telle information.

Nous avons eu connaissance, il y a trois mois environ, du projet de lettre, déjà imprimé alors, auquel le *Figaro* fait allusion. Ce projet était dû à la plume magistrale de l'Eminentissime cardinal-évêque de Paris.

C'était la plus éloquente expression de l'union étroite, intime, indissoluble, qui attache l'Episcopat français au Saint-Siége, en même temps qu'un exposé complet et lumineux des souffrances multiples auxquelles l'Eglise de France est en butte.

Dès cette époque, connaissance de ce projet fut donnée à l'Episcopat et au Saint-Siége.

On nous assure que la remise officielle du document définitif et sa publication, sont imminentes.

Une dépêche de Rome porte que la dernière note du cardinal au sujet de la Propagande porte la date du 30 avril; elle a été expédiée vendredi soir aux nonces.

Le pape y déclare expressément qu'il n'admettra aucune transaction, aucun *modus vivendi*, sur le terrain des lois existantes.

Nouveau manifeste du Prince Napoléon.

Voici, dit le *Figaro*, deux documents, dont on vent bien nous communiquer la primeur, et qui nous semblent destinés à renouveler, entre les partisans et les adversaires du prince Napoléon, une polémique inépuisable.

Constatons que, si les adversaires du Prince se rapprochent évidemment de la politique du second Empire, le Prince a raison quand il affirme qu'il procède, lui, plus directement de celle de Napoléon Ier.—F. M.

Le prince Napoléon a reçu la lettre qui suit:

Paris, mai 1884.

Monseigneur,

Depuis plusieurs mois, nous avons l'honneur de défendre par la parole et par la presse, la politique traditionnelle des Napoléons, politique ouverte et patriotique qui seule peut concilier l'autorité nécessaire à un grand pays avec les droits supérieurs de la souveraineté nationale.

Si attachés que nous soyons aux Napoléons, c'est aux principes que nous nous sommes dévoués plus encore qu'à leurs représentants.

Aujourd'hui pourtant nous devons nous préoccuper d'allégations qui représentent le prince Victor comme hostile à cette politique, et qui s'autorisent de son nom pour combattre notre œuvre et discréditer nos efforts.

S'il ne s'agissait que de nous qui avons l'honneur d'entretenir souvent le prince Victor, nous croirions lui faire injure en sollicitant de lui une affirmation que nous savons superflue. Les comités napoléoniens qui l'ont vu à côté de vous, le jour où vous avez répondu par des déclarations si fermes et si précises à la résolution votée au Cirque d'Eté, partagent à ce sujet notre conviction. Mais, pour la faire pénétrer dans toutes les couches de l'opinion, nous avons pensé qu'il serait bon peut-être de rechercher avec le prince Victor les moyens qu'il lui conviendrait d'employer pour mettre fin à toute équivoque. Avant de faire cette démarche, nous venons vous prier, Prince, de nous donner votre assentiment.

Daignez agréer, Monseigneur, la respectueuse expression de notre entier dévouement.

Maurice Richard, E. Pascal, Lengié, Georges Lachaud, Frédéric Masson, Georges Poignant, Eugène Renda fils, Albert Gauthier (de Clagny).

Le prince Napoléon a répondu:

Paris, 7 mai 1884.

Messieurs,

Je suis très touché de votre démarche et je vous remercie du sentiment élevé et patriotique qui l'a dictée.

Sachant que c'est du cœur que naissent les grandes inspirations par lesquelles les masses sont remuées, vous avez compris que rien ne pourrait discréditer davantage le nom de Napoléon et détourner l'affection du peuple que le spectacle affligeant, contre la nature et contre l'honneur, de la compétition ouverte ou sourde d'un fils avec son père.

Vous croyez utile de vous adresser à mon fils pour obtenir des déclarations d'une loyale netteté, qui ne permettent plus à personne d'abuser de son nom et de l'opposer comme un argument à ma politique.

Je ne saurais partager votre avis. Interroger mon fils, ce serait le supposer capable de la félonie filiale que mes ennemis lui prêtent, et le calomniant.

D'ailleurs, mon fils Victor, a déjà trop cédé au désir d'expliquer ses sentiments. Je suis le chef de la famille des Napoléons, le seul dépositaire et le seul interprète de la tradition napoléonienne que j'ai reçue des frères de l'Empereur et de mon cousin Napoléon III.

Tant que je vivrai, mes fils n'ont ni à approuver ni à blâmer ma politique; ils n'ont qu'à s'y soumettre, comme ils l'ont toujours fait, avec obéissance et respect.

Méprisez donc les tentatives vaines et n'oubliez jamais que le nom de Napoléon ne représente pas exclusivement une forme de gouvernement. Empire ou République, c'est une question accessoire à résoudre suivant la volonté du peuple seul, et la République ne saurait d'ailleurs déplaire aux descendants du Premier Consul et du seul président de la République qui ait été institué par le suffrage populaire.

Répétez en toute occasion que le nom de Napoléon signifie surtout: le développement de la Révolution française, le respect de la souveraineté nationale, l'amour du peuple, sans distinguer entre le paysan et l'ouvrier, la volonté d'opérer les réformes sociales urgentes et d'arracher la démocratie aux impuissances et aux avidités. C'est pour cette grande cause que les Napoléons ont combattu et souffert. C'est pour cette cause que je combats avec conviction et avec espérance.

Recevez, Messieurs, l'expression de mes sentiments affectueuse estime,

NAPOLÉON.

D'après les données statistiques pour 1884, les forces de l'Italie seraient les suivantes, en cas de mobilisation générale:

1. Armée active, y compris les troupes permanentes: 750,765 hommes;
2. Milice mobile: 341,250 hommes;
3. Milice territoriale; 1,017,212 hommes.

Au total: 2,109,227 hommes.

Ce nombre doit être de 2,785,000 quand la loi sur le recrutement aura produit son plein effet.

Sur les 2,109,227 hommes que contiennent ensemble les trois catégories de l'armée italienne, 959,000 ont reçu une instruction militaire complète.

L'éminent Dr. J. J. Caldwell, de Baltimore, Md., dit: "J'ai fait usage du Colden's Liquid Beef Tonic pour une grande débilité et des affections fébriles et nerveuses, et c'est, à mon avis, un des toniques les plus sûrs et les plus nourrissants qui se vendent dans les pharmacies." N'en prenez pas d'autre de votre pharmacien.

C'était en 1793. Un grand seigneur de la Cour, le marquis de Marville, homme bon, simple, l'un de ceux qui, dès les premiers jours, avaient adopté les idées nouvelles, fut arrêté. Il vivait cependant de la vie des gens du peuple, avait endossé le bourgeron et faisait partie du club des Feuillants. Cela ne le sauva pas. On l'avait dénoncé. Son nom suffisait pour le perdre. Il fut condamné à mort.

Au moment où il arriva sur la plateforme, il demanda à Sanson, l'exécuteur, l'autorisation de dire quelques mots. On le lui permit:

—Peuple! dit-il, j'ai cru en toi, j'ai été de tes amis. Des hommes qui te trompent et te conduisent à l'abîme m'ont condamné, m'amènent à la mort. Soit. Mais je veux avant de mourir, te dire la vérité......

Sur un signe du procureur, chargé de la surveillance, Sanson saisit le marquis par les épaules, l'étendit sur la planche—car à cette époque il n'y avait pas de bascule, et on vous attachait à plat ventre avec des courroies—et l'*enfourna*. Le marquis continuait son discours:

—Elevé dans une classe privilégiée, je l'ai volontairement abandonnée pour vivre de ta vie, pour demander au travail mon pain quotidien, j'ai fait acte toujours de bon patriote....

Le couperet tomba.

Mais on usait tellement de la guillotine, à cette époque de liberté, que le malheureux instrument était tout détraqué. Le couperet, glissant mal, s'arrêta sur le cou.....atient dont la chair seule fut entamée tandis que les vertèbres résistaient.

Samson et ses aides relevèrent le couteau. Ce que voyant, le marquis, toujours la tête dans la lunette, reprit avec le plus grand sang-froid:

—Je te disais donc, peuple, lorsque l'on m'a interrompu....

Le couteau retombant *interrompit* de nouveau le discours de M. de Marville.

Le fait est historique. Il est noté dans des *Mémoires* qui vont, me dit-on, être prochainement publiés,

"Impérissable."

Des jours et mois des semaines après l'application de la véritable "Florida Water" de Murray & Lanman, le mouchoir exhale un parfum délicieux. C'est cet avantage qu'elle possède sur toutes les autres eaux de toilette qui lui a valu le nom de "Impérissable." Pour distinguer l'eau véritable des nombreuses contrefaçons, recherchez la "Marque de Fabrique," qui se compose d'une étroite bande blanche avec le fac-simile de la signature de Lanman & Kemp, New-York, seuls propriétaires.

Les torpilleurs autonomes et l'avenir de la marine.

La *Revue politique et littéraire* (France) du 3 mai publie, sous ce titre, une remarquable étude de M. Gabriel Charmes. Nous en reproduisons une partie:

L'apparition des torpilleurs de haute mer opérera fatalement une transformation non-seulement de la tactique maritime, mais aussi de l'architecture navale. Nous avons dit en commençant qu'elle mettait un terme à la longue lutte du canon contre la cuirasse. La cuirasse est vaincue; frappée par la torpille, elle est condamnée à périr en dépit des efforts que les constructeurs feront certainement pour la conserver.

Si la cuirasse disparaît, le canon monstre devient inutile. Sa seule raison d'être était la nécessité de percer les énormes massifs cuirassés dont on enveloppait les navires. Comme arme de combat, le canon monstre n'est pas supérieur au canon ordinaire. Sans doute il fait des ravages plus grands; mais, par contre, son action est beaucoup plus lente. On peut tirer deux ou trois coups d'un canon ordinaire dans le temps nécessaire pour tirer un coup d'un canon monstre. Et les coups multipliés des canons ordinaires suffisent amplement à détruire des fortifications et à allumer l'incendie dans une ville bombardée. Les conditions de l'attaque et de la défense des villes sont d'ailleurs sur le point d'être profondément modifiées; désormais, c'est à l'aide de flottilles de torpilleurs manœuvrant en pleine mer qu'on protégera les ports et les rades. Un gros cuirassé en face des côtes ne pourrait empêcher une escadre d'en approcher; il n'en serait pas de même d'une nuée de torpilleurs: ceux-ci en rendraient certainement l'abord impossible.

Nous sommes donc à la veille d'une révolution maritime qui remplacera les grandes masses actuelles par des quantités de bâtiments de dimensions diverses, mais toutes restreintes et modérées. Pour lutter contre le torpilleur il faut trouver un navire-canon doué d'une vitesse au moins égale à la sienne, qui puisse le tenir toujours à plus de 500 mètres de distance et qui, le tenant ainsi éloigné, soit en mesure de l'écraser sous ses projectiles. A la lutte du canon contre la cuirasse succédera la lutte de la vitesse contre la vitesse; A l'avenir, le vaisseau le plus rapide, qu'il porte une torpille ou un canon, sera presque sûr de la victoire.

C'est ce qu'expliquait dès 1873, avec une rare perspicacité, l'amiral Porter. "Si l'on possède, disait-il, un bâtiment assez rapide que les torpilleurs, toutes les torpilles peuvent être évitées. Un bâtiment torpilleur avec son pont en fer et tout son monde à l'abri, craignant peu de chose de la mitraille et offrant aux coups une cible très-petite, tandis que souvent les projectiles pleins glisseraient sur sa surface, serait un adversaire formidable et il n'y aurait pas de probabilité de pouvoir s'en défendre, *sinon pour les bâtiments de vitesse supérieure*." Or, cette vitesse supérieure ou du moins égale est impossible avec les masses atteignant 10,000 tonneaux. Elle ne pourra être obtenue qu'à la condition de renoncer à l'artillerie monstrueuse et de construire pour une artillerie de calibre raisonnable de véritables bateaux-affûts sur le modèle des torpilleurs.

Puisque ces derniers, à peine élevés au-dessus de l'eau et dont la forme ressemble à celle d'un gros poisson, ont des qualités nautiques qui les rendent supérieurs aux cuirassés, il est clair qu'on arrivera à produire des bateaux-canons ayant les mêmes dispositions et les mêmes qualités qu'eux. La longueur des torpilleurs 63 et 64 est de 33 mètres; leur largeur, de 2 ou 3 mètres environ; rien n'empêche d'augmenter ces dimensions, de les doubler, voire même de les tripler, mais en conservant la forme de navire bas sur l'eau, offrant peu de prise aux projectiles, navigant et évoluant avec la plus grande rapidité. Sur la plate-forme de ces nouveaux bateaux on placerait un ou deux canons ordinaires qui n'auraient pas besoin d'être couverts d'une tour blindée d'un poids excessif, puisque c'est par la vitesse qu'ils échapperaient à l'ennemi. On aurait ainsi d'admirables engins de combat capables même de vaincre les torpilleurs.

L'exemple des garde-côtes le *Vengeur* et le *Tonnerre*, dont le type ressemble à celui que nous indiquons et qui ont donné d'assez tristes résultats, ne saurait être invoqué. Ce qui rend si lourds, si instables, le *Vengeur* et le *Tonnerre*, c'est qu'ils sont revêtus d'une épaisse cuirasse et qu'ils portent sous leur écrasante tourelle des canons énormes. Mais supposez des navires en acier, incombustibles et insubmersibles, pareils à des torpilleurs agrandis, armés d'une artillerie légère qui ne compromettrait pas leur sécurité: ces navires répondraient à toutes les nécessités de la navigation et de la guerre. Avec un gréement suffisant, ils pourraient affronter toutes les traversées sans avoir à craindre aucun accident.

La nation qui construira la première le plus grand nombre possible de torpilleurs et de navires-canons dans le genre de ceux que nous venons de proposer sera, jusqu'au moment où ses rivales l'auront imitée, souveraine absolue des mers; elle pourra braver toutes les escadres cuirassées et porter partout la terreur et la dévastation. Quelle sera cette nation? Il n'est pas possible de le prévoir.

L'Angleterre, l'Italie, la France, sont tellement engagées dans la voie néfaste des grandes constructions, qu'elles auront bien de la peine à revenir en arrière; l'Allemagne, qui les avait suivies, semble disposée à donner la première l'exemple d'une conduite plus sage. Cette année même, elle annonce l'intention de consacrer un crédit considérable à la construction d'une flotte de torpilleurs. De tous les peuples de l'Europe, le plus avisé est certainement le Danemark: c'est lui qui possède à l'heure actuelle le plus grand nombre de bateaux légers. Les colonies anglaises, mieux inspirées que la métropole, travaillent aussi avec une rare énergie à préparer la défense de leurs côtes au moyen de torpilleurs.

Elles n'ont aucune confiance dans les escadres anglaises, qui, disséminées aux quatre coins du monde, leur seraient d'une utilité fort contestable le jour où éclaterait contre l'Angleterre une guerre maritime universelle. L'Australie et la Nouvelle-Zélande en particulier ne perdent pas une minute pour se procurer des flottilles de torpilleurs qui leur appartiendront en propre, dont elles disposeront à leur gré. Elles s'organisent pour résister à l'ennemi sans avoir besoin des secours de personne, montrant ainsi un esprit d'indépendance qui les conduira peut être un jour à proclamer leur autonomie politique et militaire, à se constituer en Etats absolument maîtres d'eux-mêmes.

Il n'est pas étonnant de voir des colonies jeunes et pleines d'avenir se lancer résolument en avant et rejeter les routines maritimes qui paralysent en ce moment l'Europe. Les Etats-Unis n'ont point fait autrement; tandis que les grandes nations européennes s'épuisaient en constructions de cuirassés, ils se bornaient à lancer sur les mers des croiseurs rapides, presque tous en bois, qui ne leur coûtaient que des sommes modérées et au moyen desquels, en cas de guerre, ils détruiraient le commerce de leurs adversaires et se protégeraient aisément contre tous les assauts.

Maison L. Grunewald.—Cette maison reçoit dans le moment un très vaste assortiment de pianos de tous genres qu'elle vendra à l'occasion des fêtes, à des prix d'une surprenante modicité. La maison Grunewald est trop importante, trop favorablement connue, pour qu'il soit ici à une réclame banale, à une annonce faite dans l'unique but d'allécher le public. Ceux de nos lecteurs qui mettront à profit la circonstance pourront faire d'excellents achats. La maison a importé un très grand nombre de pianos Pleyel considérés à juste titre les premiers du monde Il n'est pas de piano qui convienne mieux dans un climat pareil au nôtre, c'est l'avis de tous ceux qui ont quelque expérience en la matière. M. Grunewald possède aussi de pianos du même fabricant mais qui sont d'occasion, c'est-à-dire de seconde main, pour faire usage de l'expression consacrée. Ces instruments, il va sans dire, sont en vente à des prix presque nominaux.

Bureau du Lamm's Fireless Engine Company—46 rue Carondelet—L'élection annuelle de neuf directeurs de cette compagnie est différée au jeudi, 22 mai 1884, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., au bureau de la compagnie. Les livres des transferts seront clos du 15 au 22 mai, inclusivement.

EDOUARD L. HALL, Secrétaire.

8mai—8 21 22

Avis aux passagers.—Le vapeur Paris, pour le Hâvre, partira DIMANCHE, 25 mai 1884, à 8 heures du matin, promptement.

21 mai—4t

Charbon! Charbon!!

PAR ordre du Consul de France il sera vendu à l'encan, pour compte de qui il appartiendra, environ 750 tonneaux du meilleur charbon de Cardiff, plus ou moins endommagé par le feu et l'eau, provenant du vapeur français Paris.

Paiement comptant contre ordre de livraison. On se servira des poids de la Douane des Etats-Unis.

La vente aura lieu au pied de la rue Ste Marie à 10 heures du matin, le 26 du courant.

FORSTALL, CLAYTON & CO, Agents.

20 mai—6t

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée JEUDI, 22 mai, à 8 heures du matin, à l'Archevêché, pour le repos de l'âme de feue dame MARIE DESPIERRES, épouse de Joseph Doléac. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister à la cérémonie religieuse.

De la part de son époux et de ses enfants.

21 mai—2t

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré pour le repos de l'âme de feue CELESTINE MORENO, épouse de Joseph Simon, à l'église St. Vincent de Paul, rue Dauphine, entre Clouet et Montégut, vendredi 23 mai 1884, à 8 heures du matin.

De la part de son mari et de ses deux fils Eugène et Emile Simon.

20 mai—3t

B. TREMOULET,

Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste

Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.

Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.

Portes de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.

Champagnes de toutes marques en renom.

Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.

Vins de Californie de toutes sortes.

Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.

AUX PLUS BAS PRIX.

Prise d'inventaire!

—A—

L'Etoile Rouge.

Tous les prix sont changés et baissés afin de réduire l'immense quantité de marchandises qui encombrent tous les départements.

SOULIERS ET CHAPEAUX!

Bon marché! Bon marché!

Chapeaux depuis 5 SOUS jusqu'aux qualités les plus fines.

SOULIERS EN MASSE!!

Depuis 25 SOUS.

SOULIERS BLEUS légèrement avariés, à 25 sous.

22mai—1f

Grande ouverture du Café de la Renaissance Louisianaise,

COIN ST. LOUIS ET BOURBON.

Sous la direction de MM.

ROQUE ET BASTIDE.

22 MAI 1884

Leurs nombreux amis et le public en général trouveront dans ce nouvel établissement un très bon accueil

Un billard de premier choix provenant de la maison Callender & Cie sera inauguré par un des Champions de la Nlle-Orléans contre un amateur de première force.

22 mai—

P. POURSINE. JAS. A. VIGNAUD.

POURSINE & VIGNAUD

MARCHANDS DE CAFÉ.

70 RUE GRAVIER.

22 mai—1 mois

Hôtels, Sources etc.

TRISCONI.

HOTEL WASHINGTON,

MILNEBURG,

Réouvert pour la Saison 1884.

SEUL restaurant de PREMIERE CLASSE sur les bords du lac.

La cuisine est sous la direction du fameux chef REMY, connu de tous les amateurs de bonne chère.

M. MIGUEL sera heureux de voir ses amis.

Vins et liqueurs de première qualité et aux prix les plus modérés. Service excellent.

Les bains, n'étant pas affectés par le drainage de la ville, comme ils le sont dans les autres établissements, sont délicieux.

Les trains partant de la ville toutes les demi-heures, après 1 h. P. M. La voie ferrée a été entièrement renouvelée à neuf.

Les ordres pour repas peuvent être transmis par téléphone, ou laissés à mon établissement de l'Customhouse Exchange coin Canal et Decatur.

JOHN TRISCONI, Propriétaire.

15 mai—3m

Pension à la Baie St.-Louis.

MME F. S. OGDEN peut prendre quelques pensionnaires à la Baie St. Louis. Maison vaste et très agréable située près de l'Avenue Ulman. Grandes chambres bien aérées. Bonne table.

TAKE PARK HOUSE, West-End,

Par J. GALATOIRE,

A l'honneur d'annoncer au public en général et à ses amis en particulier qu'il vient d'ouvrir un restaurant sous le susdit nom, où les gourmets seront sûrs de toujours y trouver une cuisine du premier ordre et à des prix très modérés.

9mai—1m—di,mar,jeu

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

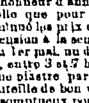
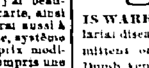

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés.

9 mai—4m

RESTAURANT VICTOR,

31............Rue Bourbon............31

J'AI l'honneur d'annoncer à mes clients et au public que pour la saison d'été j'ai beaucoup diminué les prix des repas à la carte, ainsi que la pension à la semaine. Je servirai aussi à partir du 1er mai, un dîner, table d'hôte, système parisien, entre 3 et 7 heures, pour le prix modique d'une piastre par personne, y compris une demi-bouteille de bon vin de Bordeaux.

Salon somptueux pour repas privés, et chambres à coucher pour voyageurs.

27 avril—1 mois

VICTOR BERO.

RESTAURANT PIZZINI,

182 RUE DU CANAL.

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.

MATHIEU & P. PIZZINI, PROPRIETAIRES.

Téléphone dans la maison

21 oct—1an

Martin's Hotel et Restaurant

17 University Place, New-York

Maison Française de premier ordre.

EUROPEAN PLAN.

Chambres de $0 75 à $3 par jour.

Déjeuner à la carte. Dîner $1, vin compris.

CAFÉ.

Journaux Louisianais et autres.

J. B. MARTIN, Propriétaire.

10fév—3m 3f par sem

AVIS.—Bureaux de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans, No 12 rue Carondelet,—Nlle-Orléans, 17 mai 1884. — Une assemblée générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu dans ses bureaux, Mercredi, 18 juin 1884, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pour voter sur les amendements proposés aux articles VI et X de la Charte, relativement au changement du terme d'expiration de l'année fiscale et à l'élection des Directeurs

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

18mai—1m—Me D V

GEORGES SOULIE,

SCULPTEUR-DECORATEUR.

Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O.

OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc., soit en papier maché (carton-pierre) plâtre.

Atelier, rue Coliseé, entre Valmont et Léontine. Office, Exchange Alley, No 38, de 9 heures à 3 heures.

4mars—1an

Pompanos.

VENANT d'être reçus par le smack Emma B. Seront vendus de 25 à 75c pièce. Excellente occasion de manger du Pompano frais.

S'adresser à l'étal de:

BARTHOLOMEW & CO.

18 mai 7t

Au Marché Français.

EXPOSITION UNIVERSELLE

—DE—

l'Industrie et du Centenaire du Coton.

Bureau du Surintendant en Chef, Nlle Orléans, 17 mai 1884.

TOUTES les soumissions faites jusqu'ici pour la peinture extérieure de la bâtisse principale de l'Exposition ont été rejetées. Des propositions seront reçues, jusqu'à midi, JEUDI, 22 mai, pour faire la peinture extérieure de la bâtisse principale de l'Exposition, conformément aux spécifications qui peuvent être vues à ce bureau.

FRED. N. OGDEN, Surintendant en chef.

74 rue Baronne.

17mai—6t

LA BOISSON QUI ANIME.

THE GLACE,

—TIRÉ—

5cts. - Par Verre - 5cts.

—CHEZ—

ISIDORE DANZIGER,

—MARCHAND DES—

Thés et Cafés les plus parfumés,

8 - - RUE DE CHARTRES - - 8

FLAVORA COFFEE,

Ma spécialité exclusive.

17mai—

Compagnie d'Assurances

—DES—

Factors and Traders

49...RUE CARONDELET...49

Nouvelle-Orléans.

Capital comptant . . $1,000,000

EMISSION DE POLICES SUR RISQUES D'INCENDIE, DE RIVIERES ET DE MERS.

ED. A. PALFREY, Président.

JOHN CHAFFE, Vice-Président.

T. F. WALKER, Secrétaire.

Succursales:

M. W. A. VALLOFT, 5 rue Ste Anne et 605 rue des Magasins, et M. E. A. DUCROS, 138 rue Gravier, sont autorisés à prendre des risques d'incendie pour cette Compagnie.

T. F. WALKER, Secrétaire.

30mars—1anPP

THE SOUTHERN

Insurance Company

Of New Orleans.

BUREAU: NO. 31 RUE DU CAMP

Capital - - - $300,000 00

Actif - - - - $387,948 94

Cette Compagnie assure contre les risques d'incendie, de rivière et de marine

Aux taux les plus bas,

alloue l'escompte habituel et en plus, distribue à la fin de chaque année

La moitié de ses profits

parmi tous ses assurés actionnaires ou non.

Les pertes sont équitablement ajustées et promptement payées.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

R. GALLY, Vice-Président.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire. 22fév—6mPP

COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOPE"

De la Nouvelle-Orléans.

Incorporée en avril 1867; réorganisée en avril 1882.

Bureau: 188 rue Gravier.

Capital..........$250,000

Cette Compagnie assure contre les risques d'Incendie de Rivière et de Marine,

Aux taux les plus réduits.

Donnant aux assurés en escompte, aussi une participation aux profits de la Compagnie sans être actionnaires.

Pertes promptement et équitablement payées.

J. A. CHALARON..........Président
LOUIS BARNETT..........Secrétaire
MAURICE STERN..........Vice-Président

13 fév—1an 1-4p

M. DESIR DELPUGET,

PROFESSEUR à la Nlle-Orléans depuis quarante-cinq ans, offre de donner, aux prix les plus modérés, dans les institutions et dans les familles des leçons de français et de géographie, d'arithmétique et de Calligraphie. S'adresser au No. 15 de la rue Howard, ou le Canal et Gasquet.

18 mai. 1m

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

24 et 26 rue Conti,

15mars— Seul propriétaire et fabricant.

Grande Réduction de Prix.

LE magnifique steamer français PARIS, de la Compagnie Commerciale, nouvellement aménagé et réunissant toutes les commodités et améliorations modernes pour passagers, partira directement pour le Hâvre vers le 25 mai. Ce navire est sous les ordres du sympathique et populaire commandant Artur, si favorablement connu dans notre port et un des marins les plus expérimentés de France. Ceux qui se disposent à faire un voyage en Europe ne sauraient trouver meilleure occasion.

Pour les prix (très réduits) de premières, secondes et d'entrepont, s'adresser à

FORSTALL, CLAYTON & CIE,

4avril—2m

173 Commune.

AYER'S

Ague Cure

IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Bilious Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorized, by our circular of July 1st, 1882, to refund the money.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Sold by all Druggists.

Mme Z. FORTIER,

No 163 rue Rampart,

OFFRE son traitement des yeux aux personnes ayant eu à la suite d'ophthalmie purulente, ou de petite vérole et des maladies de la cornée, lors même qu'elle aurait entièrement couverte de blanc et regardée incurable, un essai gratuit de huit jours, au bout desquels généralement le blanc commence à se détacher et laisse au malade l'espoir d'une parfaite guérison.

24 avril—1m—J D Mar

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR,

mars—1an Nlle-Orléans.

Avis.

LES personnes ayant des réclamations contre la succession de Valère Auguste Cruzeilles sont priés de les présenter, dans les 10 jours qui suivront cet avis, à M. Emile Garnier, exécuteur testamentaire, No 392 rue North Claiborne, ou à Charles Louque, avocat, No 31 rue Carondelet. Heures de bureau: de 9 à 10 heures du matin, et de 3 à 4½ heures de l'après-midi.

13mai—3f en 10j

Demande.

UNE dame respectable, d'un âge mur, blanche, désirerait trouver, dans une famille honorable, une situation en rapport avec sa bonne tenue et ses habitudes tranquilles. Elle irait volontiers à la campagne avec une famille à laquelle elle se rendrait utile selon toute sa bonne volonté.

S'adresser rue Annette, No 77 1/2, entre Girod et St Jean-Baptiste.

15 mai—10f

Demande de nourrice.

ON demande immédiatement au No 278 de la rue Royale, une nourrice, pour un enfant de 10 mois.

2 mai—

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*.

29 avril—

A vendre,

UNE propriété située à un demi-mille de Loreauville, Lne, sur le côté Ouest du Bayon Tèche, à l'abri de toute inondation, consistant en 225 arpents de terre de première qualité, dont 30 arpents boisés et 70 arpents en culture tout ensemencés en cannes, souches, maïs, fèves et coton, ainsi qu'une maison ayant trois chambres et cuisine attenante; aussi, un grand magasin à fourrage, remise, écurie, poulailler, four à pain, jardin, verger et une trentaine de jeunes pacaniers dont quelques-uns sont en rapport. Toute la terre est entourée par une barrière toute neuve.

Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Marius Jaubert, No 20 rue de Chartres, N. O.

27 avril—1m D Mer J

D. MERCIER'S SONS.

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles, et la loyauté de leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et articles de toilette pour messieurs enfants

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal 2me district.

déc—1 an PP—D Mar J

PIANOS

—CHEZ—

PHILIP WERLEIN,

135 rue Canal et 18 rue Bourbon,

NOUVELLE-ORLEANS, LE.

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE LA NLLE-ORLEANS.

DIGNE DE CONFIANCE.

Pianos à Sept Octaves de seconde main à $125.

Un élégant Piano neuf, pour $200 comptant.

Un élégant Piano neuf, prix $250, à $2 par semaine, ou $5 par mois, jusqu'à paiement complet.

Un élégant Piano valant anciennement $600, neuf, pour $300 comptant.

Un grand assortiment de Pianos et d'Orgues de première classe, à des prix relativement bas. Pianos Chickering, Weber, Mathushek, Hale, Hardman, Werlein, Decker Bros., Behning, Cable et Schumacker, et Orgues de Mason & Hamlin, Sterling, Bay Stay, vendus à mon magasin.

Immense étalage des plus magnifiques Pianos du dernier modèle.

Ma garantie accompagne tout instrument vendu par moi et pleine satisfaction est donnée à mes clients.

Instruments en Cuivre et à Cordes, Accordéons, etc., en grande abondance.

Immense stock de Musique en feuilles, comprenant toute la musique nouvelle, chansons populaires, etc.

On vous donnera dans l'échange tout ce que votre vieux piano vaut.

Mes prix sont des plus bas.

C'est avec plaisir que j'exhibite mon stock. Catalogues envoyés sans charge. Venez vous-même ou écrivez.

17mai—

PHARMACIE FRANÇAISE.

EUGÈNE MAY,

Coin des rues Canal et Chartres,

(ci-devant la chapellerie D'Arcy.)

IL est fait une spécialité de l'exécution des prescriptions des médecins. DEPOT de toutes les EAUX MINERALES. Ginger Ale glacé, Mead, Vichy et Soda, avec des sirops de FRUITS PURS faits par moi.

11 mai—1m

JULES A. GAUCHE,

Successeur de John Henderson & Cie,

IMPORTATEUR DE

Vins, Eaux-de-vie, Cordiaux Whiskies, etc.,

32 RUE TCHOUPITOULAS

Nouvelle-Orléans.

mars 3mDMaJ PP

NATTES NOUVELLES DE CHINE

A BAS PRIX.

A. Brousseau's Son,

23 et 25 rue de Chartres.

Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.

STORES DE FENETRES,

TOILES-CIREES,

TAPIS.

Nouveautés des derniers genres.

20 mars—1an

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de

NATTES DE CHINE

nouvellement importées, d'une finesse extraordinaire et sans coutures.

Aussi sur un nouveau stock de

Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc.

TAPIS!

De toutes qualités à prix réduits.

31 avril—

LEVE & ALDEN, Agents des Voyageurs,

19 rue Camp, NEW ORLEANS.

ON parle les langues françaises, allemande, espagnole, portugaise et italienne. Vente des billets des bateaux à vapeur et chemins de fer partant de New Orleans, Baltimore, New York, Boston et Quebec, pour toutes les villes de l'Europe et aussi de tous les ports de l'Europe pour l'intérieur des Etats-Unis. Ventes des billets aux voyageurs pour l'Ile de Cuba, le Mexique, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud. Achetez vos billets ici, où vous recevrez toute information à désirer.

26fév—3m

C. CAVAROC, Gérant. C. B. LANUSSE, Secrétaire.

Compagnie de Fabrication de VIN ROUGE,

De la NOUVELLE-ORLEANS.

73 Rue Conti, Nouvelle-Orléans.

Incorporateurs—MM. A. Carrière et Fils, D. A. Chaffraix, Gilbert H. Green, A. A. Lelong, C. Cavaroc et Fils, Gus. Pitot.

3 avril

Leçons d'Espagnol.

Mlle. B. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, rue Magasine, coin Jackson, No 184.

20mars—

Médaille d'Or, Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gavau, de Paris, avec nouveau système Equilibre. Breveté pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues aux conditions très avantageuses.

18nov—

PHARMACIE ANGELL.

Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.

153 et 155 rue Julia.

25- 1an

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire, sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu l'après-midi.

17 Sept—

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 3 poste de Gretna.

N. D. HARVEY, propriétaire.

nov—1 an—v4p

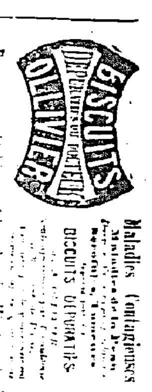

E. FOUGERA et Cie. New-York

PIANOS

—ET—

ORGUES

—CHEZ—

L. GRUNEWALD,

GRUNEWALD HALL,

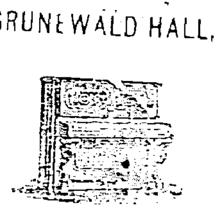

On trouvera tous les meilleurs pianos fabriqués comprenant

STEINWAY, Pleyel, Sohmer, Knabe, Behr et Fisher.

PIANOS vendus à des conditions faciles. Un grand assortiment de

Pianos d'Occasion.

à des prix de ... et au dessus.

MUSIQUE d'Editeurs français, allemands et américains reçue journellement.

Mon stock est le plus vaste et mes prix les plus modérés au Sud. S'adresser à

LOUIS GRUNEWALD,

127 rue du Canal ou 18 rue Baronne

19 avril Nouvelle-Orléans

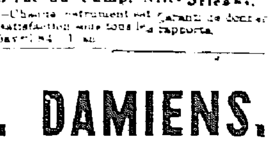

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril—1 an

H. DAMIENS,

Coin Royale et Toulouse.

CHEMISES FRANÇAISES,

Blanches et Couleurs,

GILETS, flanelles, mérinos et coton.

CALEÇONS toile, flanelle et coton croisé.

Mules Maroquin, Mouchoirs, Cravates, Bretelles, Chaussettes, etc., etc.

PARFUMERIES FINES

de Lubin, Coudray, Pinaud J. M. Farina, Guerlain, Rigaud et autres.

Articles de Première Communion

EVENTAILS, LIVRES DE MESSE, GANTS, MOUCHOIRS, AUMONIERES ETC., ETC., ETC.

OMBRELLES POUR DAMES

Haute Nouveauté

Merceries de toutes sortes.

Rubans, Dentelles, Boutons, etc., etc., etc.

ORFEVRERIE DE CHRISTOFLE

Couverts de table, Couverts à dessert, Cuillères à café, Louches

Grand Assortiment de MANTEAUX IMPERMEABLES

pour Hommes, Dames et Enfants.

TOILE CIREE pour table.

TOILE CAOUTCHOUC par yard

AVIS AUX RESTAURATEURS!! Reçu 150,000 cure-dents en plumes.

Voitures d'Enfants, Vélocipèdes, Bicycles, Jouets d'Enfants.

10 mai—au 4 juin

VENTE DE BANQUEROUTE

TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de pianos, Nappes et Serviettes de damas.

Mouchoirs de batiste, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties, BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.

B. & W. CRONER,

Rue du Canal, 171, coin Bourbon.

30 mars—3m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 MAI.—CLASSE No 121

Tirage de 4 heures, P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
67	68	28	53	71	57	43	15	45	24	3	4	17	40

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous principaux journaux, se font en public et seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 21 mai 1884—4 heures P. M

LOUIS H. PILIÉ.

J. A. A. ROUSSEL.

Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.